CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE

AVIS N°2019/02

Avis sur les projets de listes d'espèces déterminantes ZNIEFF de l'avifaune pour l'archipel de la Guadeloupe

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.110.1, L.110.3, L.411-1a, et R.411-22 à R.411-30

Vu la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF;

Vu La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 (article 23);

Vu la circulaire n°95-23 du 15 mars 1995;

Vu l'arrêté préfectoral DEAL /RN n°2014-09 du 22 avril 2014, modifié portant renouvellement des membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe;

Vu la présentation du projet de liste en séance plénière en date du 17 décembre 2018;

Considérant l'absence de listes d'espèces déterminantes d'amphibiens et reptiles en Guadeloupe;

Considérant la politique d'actualisation et de modernisation des ZNIEFF en Guadeloupe;

Considérant la nécessité pour la DEAL de la Guadeloupe de se doter de listes d'espèces déterminantes susceptibles de soutenir l'effort d'inventaire des ZNIEFF 1 et 2, et de soutenir la création éventuelle d'autres ZNIEFF;

Considérant que les ZNIEFF de Guadeloupe ont été validées en l'absence de listes d'espèces déterminantes,

Le **Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe**, réuni en séance plénière le 17 décembre 2018, émet un **avis favorable** à l'unanimité au projet de liste d'espèces déterminantes suivante et annexée au présent avis :

• Proposition de liste d'**espèces déterminantes ZNIEFF de l'avifaune** pour l'archipel de la **Guadeloupe** (présentée par Anthony Levesque, Gilles Leblond et Nicolas Barré)

Les membres du CSRPN ajoutent que ces listes devront être mise à jour régulièrement, tant sur les évolutions de la nomenclature que sur le statut des espèces, les ajouts ou les retraits. Les modifications seront soumises à l'approbation des membres du Conseil .

Fait à Nantes, le 13 janvier 2019,

Le Vice-Président du CSRPN F. MEURGEY